

Communiqué de presse de la FRAPNA Drôme 2013

Ouverture de la chasse : ça commence mal !



© Y. THONNERIEUX

Préfet de la Drôme, Fédération des chasseurs de la Drôme, et Tétras lyre : la politique de l'irresponsabilité...

Le Tétras lyre ou petit coq de bruyère, oiseau emblématique des Alpes, a subi dans la Drôme, durant les dernières décennies, une régression spectaculaire ; il est aujourd'hui sur le point de disparaître.

Autrefois répandu du Vercors au Ventoux, il ne survit que sur quelques montagnes du Vercors et du Haut-Diois. Ce scénario du déclin sévère est valable pour l'ensemble des Alpes françaises.

En dehors de toute éthique et logique scientifique, les chasseurs drômois réclament au Préfet de pouvoir tuer cette année quinze tétras lyre et ce, jusqu'au cœur de la Réserve naturelle des Hauts-plateaux du Vercors.

Malgré la levée de bouclier des associations de protection de la nature, l'administration refuse de protéger cette espèce menacée de disparition et cède une fois de plus aux chasseurs en leur accordant le droit de tuer sept coqs de bruyère.

Le Préfet de la Drôme applique à la lettre, en 2013, le principe d'irresponsabilité énoncé par un ex-président de la Fédération de chasse : « Puisque le tétras lyre doit disparaître de la Drôme, autant que nous tirions les derniers ».

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO Rhône-Alpes), après avoir adressé au Préfet de la Drôme un recours gracieux en annulation, a décidé, avec la FRAPNA Drôme, de saisir le tribunal administratif compétent.

NB : la LPO Drôme et la FRAPNA Drôme siègent à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Communiqué de la LPO Drôme et de la FRAPNA Drôme



© Y. THONNERIEUX